

CRITERIUM OLYMPIQUE

25 et 26 mars 2017

Rade de la Salis

Société des régates d'Antibes

Grade 5A

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Mat de pavillon devant le club

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Plusieurs courses par jour sont prévues selon programme suivant

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi s	13h00
Dimanche	11h00

5.3 Dimanche, aucune procédure ne débutera après 15h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2017		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

Groupes nets de handicap Osiris

Les classes L et R seront classés séparément (filière régata sauf classe 1), les monotypes pourront faire l'objet d'un classement séparé s'ils sont au moins 5.

7. ZONE de COURSE

Baie de la Salis

8. LES PARCOURS

8.2 Bananes avec Dog Leg selon les plans situés en annexe

- 8.5 **Pointage officiel à une marque**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques suivantes (ceci modifie la RCV 32) :
Les modalités d'application sont fixées en **Annexe Pointage Officiel à une marque** des Instructions de course type.
9. **MARQUES**
Marque de départ : bateau portant un pavillon orange
Marque d'arrivée : bouée crayon verticale
Marques de parcours 1, 1bis, 2, 2bis : Bouées vertes
Marque de changement de parcours : Bouée noire
- 12 **Réduction de parcours**
En cas de raccourcissement de parcours à la porte 2, l'arrivée sera jugée sur la ligne d'arrivée normale décrite en 13
- 13 **Ligne d'arrivée**
L'arrivée sera jugée entre la marque d'arrivée et le mat du bateau comité portant pavillon orange.
14. **SYSTEME DE PENALITE**
14.1 Pour la classe M2K, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
15. **TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**
15.1 Temps limite pour finir la course : 1h45 pour toutes les classes.
15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
16. **RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**
16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes
17. **CLASSEMENT**
17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 2
17.2 Courses retirées
(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
(b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise
(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises
- 17.3 Le calcul du temps compensé des classes Osiris sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL. La classe M2K sera classée en temps/temps.
18. **REGLES DE SECURITE**
18.3 Canal VHF : **6**
18.4 **Utilisation du Bout dehors :**
La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
20. **CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information à la fin de la confirmation des inscriptions et au plus tard une heure avant

l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. PRIX

Un pot sera offert aux concurrents le samedi 12 au Soir au Club House de la SRA. La remise des prix se déroulera le dimanche 13 mars au siège de la SRA à partir de 19h00 suivie d'un apéritif.

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : Gérard Escalier

Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux

Nom du président du jury : Gérard Gastaud

ANNEXE

PARCOURS

